



COMPTE RENDU DE LA QUARANTE-ET-UNIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 18 février 2022

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé la quarante-et-unième réunion du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 18 février 2022 par visioconférence.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. Communication de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat;*
- II. Points d'informations ;*
- III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. Adoption des dossiers ;*
- V. Examen et adoption des textes.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté essentiellement sur cinq (5) points, à savoir :

I. Nécessité d'un dispositif répressif adapté à la cybercriminalité

Le Président de la République a exprimé ses vives préoccupations sur les proportions inquiétantes que prend la cybercriminalité en République Démocratique du Congo au travers les réseaux sociaux. Il a notamment épinglé les problèmes liés au harcèlement sous diverses formes, l'usurpation d'identité numérique, la diffusion du matériel à contenu tribaliste dont les conséquences néfastes ne font l'ombre d'aucun doute.

Cette triste réalité se vit malheureusement au moment où le dispositif légal actuel en la matière montre ses limites ; ce qui, du coup, pose problème pour réprimer la cybercriminalité.

Pour y faire face, le Président de la République a invité le Gouvernement à finaliser le projet du Code du Numérique et de le transmettre au Parlement, à la prochaine session, suivant la procédure constitutionnelle requise pour son examen et son adoption.

Ce Code du numérique nécessitera la réécriture de la loi et de la procédure pénales, avec un accent particulier sur les questions liées à la preuve électronique.

Le Président de la République a saisi cette occasion pour en appeler à la responsabilité citoyenne de chaque compatriote et des médias pour éradiquer ce fléau qui entrave non seulement la cohésion nationale, mais aussi, les mœurs et la coexistence pacifique.

II. Installation des usines de production de la gamme « PEPSI »

Le Président de la République a informé le Conseil de ses fructueux échanges avec le Groupe RJ CORP/VARUN BEVERAGES et de la volonté de ce dernier d'installer les usines de production de la gamme Pepsi en République Démocratique du Congo.

Aux regards des retombées économiques attendues de cet investissement et fort de la création d'emplois directs et indirects qui en découleront pour la jeunesse, le Gouvernement a été invité à faciliter toutes les procédures d'usage pour que cette société lance rapidement ses activités.

Les Ministres en charge des Finances, de l'Économie, des Affaires Foncières, de l'Industrie et tous les autres services intervenants, sous la supervision du Premier Ministre, ont été chargés de veiller à la matérialisation de cet important projet dans le domaine de l'industrie dans notre pays.

III. Programme d'Appui au Développement Agro-Industriel de Ngandajika (PRODAN)

A la suite de la mission d'une équipe de la Banque Africaine de Développement (BAD) effectuée en République Démocratique du Congo, du 12 au 20 octobre 2020, dans l'objectif de procéder à la préparation technique et financière de ce projet, le Chef de l'Etat a appelé à la mise en place du mécanisme institutionnel capable d'impulser et de coordonner les activités de la Feuille de route s'y rapportant.

Afin de respecter les échéances contenues dans ladite Feuille de route, le Président de la République a encouragé le Premier Ministre à mettre à contribution les Ministères sectoriels concernés, l'Agriculture en l'occurrence, pour que toutes les dispositions nécessaires soient prises à cet effet.

IV. Situation de la route Kananga-Kalamba Mbuji et de la ligne de haute tension Lungudi-Kamonia

Au regard de la lenteur constatée dans la réhabilitation la route provinciale RP709, axe Kananga-Kalamba Mbuji dans la province du Kasai Central par la société CREC7, le Président de la République a instruit le Ministre d'État, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics, à faire instamment une évaluation du contrat de concession accordée à la société précitée.

Cela est impératif dans la mesure où la praticabilité de cette route permettra de relier la République Démocratique du Congo et la République sœur d'Angola, par le Kasai Central et d'offrir un moyen efficace de désenclavement et d'approvisionnement en denrées de première nécessité dans cette partie du pays.

Par ailleurs, le Président de la République a déploré que le Projet de construction de la ligne de transport du courant électrique à haute tension de 72 kilovolts de la Centrale hydroélectrique de Lungudi n'ait connu aucun brin de commencement depuis la signature du contrat en 2011.

Il a instruit le Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité, en collaboration avec les Ministres du Budget et celui des Finances ainsi que le Gouverneur de Province du Kasai, d'examiner et d'actualiser en urgence ce projet pour lequel il attend un rapport clair au Conseil des Ministres.

V. Assainissement et réappropriation du secteur minier et des hydrocarbures

Dans le cadre de l'assainissement du secteur minier et des hydrocarbures, le Chef de l'Etat a rappelé l'option levée en ce qui concerne les contrats et conventions sur les concessions minières et pétrolières du groupe Fleurette en vue d'un règlement global et à l'amiable de tous les litiges susceptibles de rétablir la République Démocratique du Congo dans ses droits.

Après négociations, la Commission mise en place a conclu, avec le groupe Fleurette, les termes de référence d'un Protocole d'Accord devant permettre à notre pays de récupérer les blocs pétroliers et les actifs miniers détenus par ledit Groupe, blocs et actifs évalués à plus de 2 milliards de dollars américains, ainsi qu'une partie substantielle des royalties de Kamoto Copper Company (KCC) qui lui étaient cédés.

La Ministre d'Etat, Ministre de la Justice a été chargée d'analyser et de signer, dans les meilleurs délais, le Protocole d'Accord entre la République Démocratique du Congo et la Société Fleurette pour permettre à l'état congolais de reprendre pleinement possession de ses actifs miniers et pétroliers.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. État et administration du territoire

L'état du territoire national, présenté par le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, reste généralement calme sur toute l'étendue du pays. La Police Nationale Congolaise poursuit également les opérations de lutte contre toute forme de criminalité dans les milieux urbains.

L'état d'esprit de la population a été marqué par :

- *La levée, le 14 février 2022 par le Gouvernement, de la mesure de couvre-feu à travers le pays, excepté dans les provinces sous état de siège ;*
- *Les obsèques, organisés le 11 février 2022, de 26 victimes de l'électrocution au marché Matadi-Kibala à la suite du sectionnement d'un câble haute tension ;*
- *La participation du Premier Ministre, représentant personnel du Président de la République, au Sommet Union Européenne – Union Africaine qui se tient à Bruxelles en Belgique.*

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a aussi informé le Conseil de la tension intercommunautaire observée dans le groupement Koko en province du Sankuru.

Des affrontements ont opposé, le 12 février 2022, les habitants du village Mongo situé en secteur de Mvunge, à ceux du village Elonge, secteur de Nambelo. 144 maisons, 1 école et 1 centre de santé ont été incendiés au village Mongo, déserté par ses habitants. Les enquêtes se poursuivent pour déterminer le nombre de victimes. Et le Gouvernement reste déterminé à trouver de solutions idoines à ce conflit.

II.2. Situation sécuritaire

Le Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants, pour sa part, a fait le point de la situation opérationnelle militaire et sécuritaire du pays qui demeure globalement sous contrôle des Forces de défense et de sécurité.

Il en ressort que les opérations conjointes des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et des Forces de Défense du Peuple Ougandais (UPDF) évoluent normalement.

Les actions offensives se poursuivent contre le terrorisme djihadiste des ADF/MTM dans le Grand-Nord et le Sud de l'Ituri, l'activisme des rebelles du M23 à Rutshuru et celui de CODECO ciblant principalement les camps des déplacés à Djugu.

II.3. Évolution de la situation de l'épidémie à Covid-19

La Vice-Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a fait le point de la situation liée à l'épidémie à Covid-19. Le nombre de cas de contamination rapportés au cours de cette semaine continue de connaître une régression significative à travers le pays.

Elle a précisé que l'allègement des mesures de lutte annoncé par le Gouvernement ne signifie nullement la fin de la pandémie. D'où, la nécessité pour notre population de rester vigilante face à la menace d'une éventuelle cinquième vague entre avril et juillet 2022, au regard de la saisonnalité observée ces deux dernières années.

Le port correct des masques, la distanciation sociale, le lavage des mains et la vaccination demeurent donc des outils indispensables pour lutter efficacement contre la Covid-19.

A ce sujet, la Coordination Provinciale du Programme Élargie de Vaccination a déployé des équipes mobiles pour renforcer la vaccination de masse. Cette opération de 30 jours ira du 14 au 28 février pour la première phase et du 7 au 21 mars pour la seconde phase.

Avant de clore son propos, la Vice-Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a informé le Conseil de la signature, le 14 février dernier, entre l'Ambassade de France en République Démocratique du Congo, l'Agence Française de Développement et la Croix Rouge Française, d'une Convention de huit (8) millions d'euros en faveur de l'Hôpital de Panzi et de la Fondation Panzi dirigés par le Docteur Denis Mukwege, Prix Nobel de la paix 2018.

II.4. Évolution de la situation récente sur le marché des changes et celui des biens et services

Invitée à prendre la parole, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a brossé les faits saillants de la conjoncture économique qui demeure caractérisée par le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique.

Elle a indiqué qu'au cours de cette deuxième semaine de février 2022, le rythme de formation des prix a ralenti pour la quatrième semaine consécutive, situant le taux d'inflation hebdomadaire à 0,105% contre 0,115% la semaine précédente.

A condition inchangée, il est attendu un taux d'inflation de 6,2% à fin décembre 2022 face à un objectif de 7% à moyen terme.

La stabilité observée sur les deux segments du marché de changes est confortée par le maintien de la bonne coordination des actions des politiques macroéconomiques et une conjoncture extérieure globalement favorable. Cela est attesté par une faible dépréciation de la monnaie nationale de 0,05% en rythme hebdomadaire.

Les réserves de change se sont établies à 3,5 milliards de dollars américains, au 11 février 2022, correspondant à 3,03 mois d'importations des biens et services.

En dépit de la stabilité observée et face à certains risques d'origine interne et externe, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a recommandé la poursuite de la coordination des actions au niveau des politiques budgétaire et monétaire, la mise en œuvre des réformes retenues dans le Programme avec le FMI ainsi que la gestion rapprochée des facteurs de liquidité bancaire.

II.5. État d'avancement des projets d'entretien de la voirie dans la ville de Kinshasa

Le Ministre d'État, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a présenté les éléments nouveaux enregistrés sur les chantiers des projets particuliers réalisés et en cours de réalisation pour la réhabilitation et la construction des certains axes routiers dans la ville-province de Kinshasa.

Il s'agit du Projet Kinshasa zéro-trou réalisé sur financement du Trésor Public, des Projets Tshilejelu, ABC et Modern Construction réalisés en partenariat public-privé ; et le Projet d'asphaltage de cinq (5) artères de la voirie de Kinshasa réalisés avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa quarantième réunion tenue le vendredi 11 février 2022.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DES DOSSIERS (05 dossiers)

IV.1. De l'organisation de la deuxième édition du « Challenge Entreprise »

Le Ministre d'État, Ministre de l'Entrepreneuriat, des Petites et Moyennes Entreprises a présenté au Conseil les enjeux de la seconde édition du « Challenge Entreprise » qui sera organisée du 11 au 12 mars 2022, en collaboration avec la Commission PME de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC).

Il a indiqué que les principaux objectifs poursuivis visent à : (i) *revaloriser l'entrepreneuriat local*, (ii) *susciter l'émulation entre entrepreneurs et soutenir la réussite des Petites et Moyennes Entreprises*, (iii) *et particulièrement, soutenir les entrepreneurs dont les activités sont négativement impactées par la pandémie de Covid-19*.

Placée sous le thème « l'entrepreneuriat congolais à l'heure des nouveaux enjeux », cette rencontre prévoit respectivement :

- *un Forum économique dédié au développement de nombreux thèmes scientifiques ;*
- *une cérémonie de remise des prix aux lauréats qui seront sélectionnés en fonction des performances entrepreneuriales particulières affichées dans différentes filières ;*
- *une mini-foire d'exposition-vente des produits de l'entrepreneuriat et de l'artisanat congolais ;*
- *et une soirée de gala.*

Pour cette édition 2022, dix (10) provinces de la République ont été retenues. Il s'agit de Kinshasa, Kongo Central, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Kasai, Kasai Oriental, Tshopo, Lualaba, Équateur et Haut-Katanga. Toutes les provinces seront couvertes progressivement lors de prochaines éditions.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

IV.2. De l'état d'avancement du projet « Fatshi City »

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire a informé le Conseil des avancées enregistrées dans la perspective de la mise en œuvre du projet de délocalisation des camps des militaires et des policiers et la construction des nouvelles cités et/ou villes à Kinshasa et dans les provinces.

Il en ressort que le projet du Pacte d'actionnaires de la Société de Développement et de Promotion Immobilière (SODEPI), société mixte dédiée au projet, a déjà été revu et finalisé au niveau de la Commission de structuration du partenariat.

Le principe de la mobilisation des garanties collatérales proposées a été également examiné et retenu. Les bailleurs de fonds étant déjà identifiés par BITEC, ce promoteur et ses partenaires ont confirmé la mise à disposition d'un financement intégral.

La Commission technique qui a été mise sur pied auprès de l'État-Major Général des Armées a pris en charge des questions liées notamment à l'élaboration du Plan d'identification et de délocalisation de 21.000 familles, à la prise en compte des recommandations de la maison Militaire du Chef de l'Etat et des dispositions prévues dans la réforme de l'Armée.

Il en est de même pour le Camp Katindo à Goma qui doit également être délocalisé en vue de construire un nouveau Camp militaire sur 50 hectares dans la localité Kingi-Katebe, groupement Kamuronza, projet initié dans le cadre du partenariat public-privé.

Les terrains du projet (relocalisation et sites actuels) devront être rendus disponibles pour la contre-expertise et la réévaluation des coûts en vue d'envisager les possibilités de constitution de l'hypothèque comme garantie collatérale de base.

A propos de la société KinCo.be Sprl, bénéficiaire d'un Protocole d'Accord signé avec le Gouvernement Congolais depuis septembre 2016 pour la délocalisation du Camp militaire Kokolo, l'aménagement et la viabilisation du site Kokolo, les discussions ont repris avec ce Groupe, sous le pilotage du Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire, dans le but de trouver une issue apaisée en faveur des deux parties.

Vu la transversalité du projet et son coût, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire a sollicité la création d'une Commission interinstitutionnelle tant au niveau des décideurs que des experts sectoriels concernés pour la matérialisation dudit projet.

L'objectif étant d'engager leurs secteurs respectifs, d'harmoniser les procédures et voir la faisabilité de mettre en œuvre ce projet d'ampleur et à impact national.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

IV.3. De la réhabilitation d'un orphelinat et de l'application de la gratuité de l'éducation non formelle

Le Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale, complété par la Ministre du Genre, Famille et Enfant ainsi que la Ministre Déléguée près le Ministre des Affaires Sociales chargées des Personnes vivant avec Handicap et autres personnes vulnérables, a présenté au Conseil deux dossiers.

Le premier a porté sur la réhabilitation de l'Orphelinat National de Kisangani dans la province de la Tshopo. Ce projet vise à permettre à cet organisme public rattaché aux Affaires Sociales de répondre son devoir légal d'assurer l'encadrement, l'éducation et l'hébergement des orphelins et autres enfants en situation difficile issus des provinces en conflits dans la partie Est de notre pays.

Il sera question notamment d'identifier les orphelins disséminés dans la grande Province Orientale, dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu ainsi que celle de Tanganyika, d'offrir des infrastructures de qualité, réduire de manière considérable la déscolarisation de la population cible en lui garantissant un cursus normal d'études, et d'assurer une prise en charge continue du personnel aussi bien enseignant qu'administratif.

Le coût et les modalités de financement de ce projet de rénovation et d'équipements ont été également soumis au Conseil.

Le second a concerné l'application de la mesure de gratuité de l'enseignement de base au bénéfice de l'éducation non formelle. A ce sujet, le Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a fait part au Conseil des difficultés rencontrées par les Centres de rattrapage, d'alphabétisation et d'apprentissage professionnel.

Sur un total de 26.706 Educateurs Sociaux, seuls 5.976 sont payés alors que 20.730 souffrent de non-paiement depuis trois ans. Cette situation a entraîné la fermeture de plusieurs Centres à travers le pays. Ceux de Kinshasa qui sont encore ouverts fonctionnent à 20%.

Le Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a sollicité du Gouvernement une décision formelle en vue d'obtenir la liquidation échelonnée de ces arriérés et la rémunération régulière de ce sous-secteur de l'éducation nationale.

Après débat et délibérations, ces deux dossiers ont été adoptés par le Conseil des Ministres.

IV.4. Du projet de « lutte contre l'errance et la mendicité des personnes vivant avec handicap »

La Ministre Déléguée près le Ministre des Affaires Sociales chargées des Personnes vivant avec Handicap et autres Personnes Vulnérables a informé le Conseil des grandes lignes du projet de création des Centres d'Aide par le Travail (CAT-PVH) à travers le pays.

Il s'agit des unités de production qui donnent du travail adapté aux personnes vivant avec handicap pour promouvoir leur autonomie sociale et leur insertion dans le circuit économique valorisant, grâce à l'exercice d'une activité génératrice de revenus dans les « Centres de distribution-vente » à implanter dans chaque commune et/ou territoire.

Ces unités économiques de production vont fonctionner selon le principe du « travail contre revenu immédiat » tout en faisant bénéficier aux personnes avec handicap un savoir-faire et une technicité adaptés.

Ce projet prévoit également des séances de sensibilisation sur la citoyenneté responsable afin de promouvoir le changement de mentalité des personnes cibles ainsi que leur participation active au processus de développement du pays.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

V. EXAMEN ET ADOPTION DES TEXTES (02 textes)

V.1. Projet de Décret portant statut d'un établissement public

Le Ministre des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement a soumis au Conseil le Projet de Décret portant statut d'un établissement public à caractère social et technique, doté de la personnalité juridique et jouissant d'une autonomie administrative et financière, dénommé « Transport Académique », en abrégé « Trans Academia ».

Conformément à la vision du Chef de l'Etat, cet établissement a pour objet les transports en commun des étudiants des Institutions d'Enseignement Supérieurs et Universitaires de la République Démocratique du Congo à des tarifs préférentiels.

Le Ministre des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement, qui a été complété par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, a également fait l'économie de toutes les dispositions liées notamment aux structures organiques, à l'organisation et au fonctionnement de cet établissement public mais aussi à son patrimoine, à sa tutelle, à son organisation financière et à son personnel.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Décret.

V.2. Projet de Décret fixant les modalités de calculs et les taux des revenus des prestations de l'Autorité de Régulation du secteur des Télécommunications

Le Ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication a soumis au Conseil ce Projet de Décret pour sa délibération.

Ce Projet de texte est une réponse aux cris de détresse du peuple congolais face au prélèvement de ses unités de communication et aux recommandations pertinentes de l'Assemblée Nationale.

S'inscrivant dans la suite de la décision gouvernementale portant suspension de la perception du taux de 1 USD pratiqué sur tous les appareils mobiles de deuxième génération « 2G » prise en octobre 2021, *le Ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication a rassuré le Conseil que toutes les dispositions sont prises pour que cesse définitivement, à partir du 1^{er} mars 2022, toutes ponctions directes sur les unités des abonnés au titre de rémunération au service dit « Registre des Appareils Mobiles » (RAM).*

D'ici à cette échéance, ce temps sera mis à profit pour entreprendre de travaux techniques de réinitialisation des paramètres dans la base des données pour qu'il n'y ait plus aucune ponction.

Ainsi, toutes les dispositions antérieures seront abrogées par la modification du Décret N° 20/005 du 09 mars 2020 fixant les modalités de calcul et les taux des revenus des prestations de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo (ARPTC), lesquels devront lui permettre d'assurer les missions lui confiées par la nouvelle Loi relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication.

Un Arrêté du Ministre ayant dans ses attributions les Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication fixera par la suite les modalités d'exécution dudit Décret.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Décret.

Commencée à 13h00, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 17h36.

Pour le Ministre de la Communication et Médias,
Porte-parole du Gouvernement en mission,

Augustin KIBASSA MALIBA LUBALALA

Ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (PT-NTIC)